

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,  
M. Philippe BENASSAYA, représenté par M. Laurent BROT,  
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

-----

**OBJET : Marché relatif au déploiement d'un service régulier local de transport public sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas.**

**Le Bureau, légalement réuni le 7 septembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 33, 66 à 68 relatifs aux procédures d'appels d'offres et son 77 relatif aux marchés à tranches ;

Vu la délibération n°2012-04-03, du Conseil communautaire du 11 avril 2012, relative au programme pluriannuel de développement de l'offre bus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2014-12-26, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, relative à la demande de délégation de compétence au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour la mise en place d'un service régulier local de transport sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu la délibération n°2015/060, du conseil du STIF du 11 février 2015, relative à la délégation de compétence à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation d'une desserte de niveau local ;

Vu la délibération n°2016/123, du conseil du STIF du 30 mars 2016, relative à l'avenant n°1 de la convention de délégation de compétence à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation d'une desserte de niveau local ;

Vu la délibération n°2016-10-05, du Conseil communautaire du 11 octobre 2016, relative à l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour la mise en place d'un service régulier local de transport sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas ;

Vu la délibération n°2017-01-06, du Conseil communautaire du 31 janvier 2017, relative à l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour la mise en place d'un service régulier local de transport sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas ;

Vu la délibération n°2017/132, du conseil du STIF du 22 mars 2017, relative à l'avenant n°2 de la convention de délégation de compétence à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation d'une desserte de niveau local ;

-----

Dans le cadre du programme pluriannuel de développement de l'offre bus approuvé en 2012, les élus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) ont inscrit le projet visant à « **améliorer la desserte en transports collectifs de la commune des Loges-en-Josas** ».

Le service régulier local de transport (SRL) « Buc - Les Loges-en-Josas », confié à la SAVAC, a été mis en service le 9 mai 2015 et permet :

- d'assurer aux salariés de la zone d'activités implantée sur la commune des Loges-en-Josas ainsi qu'aux habitants de la commune un rabattement efficace vers la gare du Petit-Jouy-Les-Loges, gare du réseau ferré la plus proche ;
- de créer une liaison bus entre la zone d'activités des Loges-en-Josas (45 entreprises, 700 salariés environ) et la zone d'activités implantée sur la commune de Buc (250 entreprises, 8000 salariés environ), située à moins d'un kilomètre ;
- d'assurer un rabattement vers le réseau de lignes régulières SAVAC.

Le marché confié à la SAVAC s'achève le 31 décembre 2017.

Les élus de l'Agglomération souhaitent relancer un marché public afin de conserver la desserte bus entre Buc et les Loges-en-Josas.

Les principales missions attendues dans le cadre de ce marché sont les suivantes :

- L'exploitation technique et commerciale du service dans le respect des itinéraires et des horaires fixés par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;
- La mise à disposition moyens nécessaires à l'exécution du service ;
- L'entretien préventif et curatif des véhicules ;
- La gestion commerciale du service ;
- La gestion des relations avec les usagers (traitement efficace des demandes formulées par les usagers...) ;
- La gestion du personnel affecté à l'exploitation du service ;



- La gestion de la régie de recettes publiques ;
- L'information et le conseil à la collectivité particulièrement en matière de comptes rendus et d'analyse du service rendu, de proposition d'amélioration de l'offre de transport, d'information de l'évolution juridique et technique de la profession.

Compte tenu des projets de restructuration du réseau de bus de l'agglomération, il convient de passer un marché à tranches décomposé comme suit pour l'exploitation du SRL :

- Tranche ferme : exploitation du service pour une durée de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Tranche optionnelle : exploitation du service pour une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

La commission d'appel d'offres attribuera le marché selon les critères suivants :

**1. Prix (Pondération : 50%)**

**2. Matériel proposé (pondération : 25%)**

- Description du matériel à disposition pour assurer les prestations: caractéristiques de chaque véhicule, description du parc et accessibilité des véhicules. Cette description doit comprendre celle du matériel mis à disposition pour assurer les prestations et sa justification : caractéristiques de chaque véhicule (gabarit, ...).
- Descriptif des dispositions prises pour assurer l'entretien et la maintenance des véhicules (fréquences d'entretien, ...).
- Performances environnementales du matériel: mesures de l'entreprise liées à la protection de l'environnement, consommation, émission de carbone...

**3. Qualité du service (pondération : 25%)**

- Mesures assurant la continuité du service public: en cas de panne, véhicules de réserve, réactivité et délai, mesures en cas de grève, ... .
- Communication et informations aux voyageurs: Moyens d'information et de communication mis en œuvre auprès des voyageurs en situation normale et en situation perturbée ;
- Dispositions prises pour assurer le suivi des critères de qualité de service (indicateurs, comptages, ...) et garantir les échanges d'information avec la CAVGP.
- Mesures d'amélioration du service: moyens humains de la société et organisation de la structure, formation du personnel, mesures de qualité.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

-----

**DÉCIDE :**

- 1) *d'approuver les termes du marché relatif au déploiement d'un service régulier local de transport public sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dit marché et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6247 : « transports collectifs », fonction 815 : « transports urbains » ».*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 19*

*Nombre de suffrages exprimés : 16*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux,

A Versailles, le **18 SEP. 2017**



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services